

L'engagement du gouvernement à déposer une telle loi devrait être consigné dans un accord politique.

Je fais remarquer ce passage parce que le document est littéralement truffé d'astérisques pour indiquer les parties de l'entente qui doivent conduire à de véritables accords, ce qui n'est pas le cas de l'entente de Charlottetown.

Nous avons par conséquent à l'article 15 une certaine indication de quelles nominations il s'agit, mais nous n'en avons pas une liste. Que se passera-t-il si la loi déposée par le gouvernement fédéral est inacceptable pour les provinces? Entreprendra-t-on de nouvelles négociations? Apparemment oui.

À la fin du document, il y a un paragraphe qui indique que certaines questions ont été discutées, mais n'ont pas été résolues définitivement, notamment les suivantes:

- modifications liées à la réforme du Sénat, y compris les élections partielles

- toutes autres modifications corollaires entraînées par des changements recommandés dans le présent rapport.

Il reste certes encore bien du travail à faire. On pourrait dire que, non seulement il y a des détails à régler, mais qu'il y a d'énormes lacunes auxquelles il faut remédier. Ces lacunes seront comblées après que les Canadiens nous auront enjointes de répondre «oui» à l'accord de Charlottetown II.

En demandant un «oui», nous devons reconnaître que nous voulons qu'on ratifie une entente conclue entre politiciens qui est loin d'être prête à être intégrée dans la Constitution de notre pays.

Et nous devons être prêts à persuader les Canadiens que c'est la meilleure entente qui pouvait être conclue étant donné le gâchis dans lequel nous a mis le premier ministre après huit années de discussions constitutionnelles stériles et inutiles et les délais pressants qui en ont résultés et qui ont été une motivation importante dans ce processus. Il est très tentant d'examiner en détail les événements et les décisions regrettables qui nous ont amenés ici, mais je remettrai cet examen à un autre jour.

Donc, bien qu'il ait été préférable que la question porte sur un document plus précis, le *Rapport du consensus* de Charlottetown est ce qui a été conclu. Puisque c'est tout ce que nous avons, nous devons nous en contenter.

Comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas aujourd'hui de décider si l'entente de Charlottetown est bonne ou non. Nous sommes saisis d'une motion en vue d'autoriser la proclamation d'un référendum.

Bien que nous ne soyons pas saisis d'un accord, nous avons le devoir, comme tous les politiciens fédéraux et provinciaux, de prendre position au sujet de cette entente. C'est ce que nous avons fait. Le Parti libéral du Canada estime que ce «consensus», malgré toutes ses lacunes qui ne sont que trop évidentes, mérite d'être appuyé par les Canadiens.

Mais alors que nous déclarons notre appui, nous devons être prêts à défendre cet accord, si nous pouvons l'appeler ainsi, et à expliquer pourquoi nous le recommandons. Il y aura ceux qui voteront «non» parce qu'ils pensent que ce qui a été conclu n'est pas la meilleure entente pour le Canada. Il nous incombe de les convaincre du contraire, mais de ne pas mettre

[Le sénateur Frith.]

en doute leur patriotisme ni leur amour de notre pays parce qu'ils ne sont pas d'accord avec nous.

Vers le fin de ces négociations le premier ministre a dit:

Je sais qu'il y aura des réticences et des défis; je sais aussi que les ennemis du Canada ne seront pas très heureux et qu'ils seront à l'attaque.

Même s'il a expliqué plus tard qu'il faisait alors allusion aux séparatistes convaincus, il avait malheureusement déjà laissé une impression défavorable.

Cette perception a d'ailleurs été renforcée dans le discours qu'il a prononcé mardi à la Chambre des communes, lorsqu'il a dit: «Le référendum porte sur l'évaluation de ce que signifie être Canadien...» Voulait-il dire par là que seuls ceux qui voteront «oui» aiment le Canada? Évidemment, il répondrait non si on le lui demandait. Mais comment interprétera-t-on ces mots entre-temps?

Il y a des imperfections dans ces propositions, et même le premier ministre l'a admis. D'ailleurs, elles inciteront peut-être de nombreux Canadiens à voter «non». Ces citoyens auront le droit de voter «non» sans qu'on puisse leur faire l'insulte de les considérer comme moins canadiens ou moins patriotes que ceux qui voteront «oui». Dans ce référendum, on ne nous demandera pas de dire si nous acceptons la nouvelle structure politique proposée par nos dirigeants. Deux éléments très différents de ces propositions devront retenir notre attention à tous, en particulier celle du premier ministre, quand nous ferons campagne.

À mesure que le débat national progressera, les divergences d'opinions seront plus apparentes et plus marquées. Si nous n'abordons pas d'une manière raisonnable les questions délicates, quoique légitimes et sensées, nos chances de succès le 26 octobre seront moins certaines. Déjà, de nombreux éléments de l'entente commencent à susciter des doutes.

Dans son discours du 8 septembre, notre chef, M. Chrétien, n'a pas hésité à dire: «Nous avons des réserves à formuler au sujet du Sénat.» Comme il l'a expliqué, le principe de l'égalité a été obtenu au détriment de l'efficacité. Au Parti libéral, nous espérons que les règlements du nouveau Sénat et de la Chambre des communes seront formulés de manière à permettre au Sénat d'exercer la plus grande influence possible.

Les changements au règlement imposés au Sénat par le gouvernement après le débat sur la TPS ont grandement affaibli les pouvoirs autrefois considérables de cet organe législatif. Peut-être sera-t-il possible, en reformulant le règlement d'une manière novatrice, d'accroître l'influence de cette Chambre au-delà de ce qui semble pouvoir être décelé dans ce consensus. Cela reste à voir. Quoi qu'il en soit, lorsque nous tenterons de convaincre les citoyens d'adopter ces propositions, nous n'aurons certainement pas la tâche facile pour discuter des attributions du Sénat proposé.

Nous serons également mis au défi lorsqu'il s'agira d'expliquer la nouvelle formule de modification des institutions fédérales, qui requiert l'unanimité, et la faiblesse des dispositions concernant l'union économique. Ces deux aspects ont été relevés par M. Chrétien comme étant des lacunes importantes de l'entente.

Mais au-delà de ces imperfections, que notre parti n'a pas été long à déceler, d'autres dispositions suscitent des réserves